

Direction Générale des Services

Conseil municipal du 25 septembre 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Hélène HIEL

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoint,

M. Raymond VILLALBA, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Jean-Michel IDOPE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Sonia CAMPAGNE, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUX, M. Clément SERVAT et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Philippe GARROTÉ, donne pouvoir M. Nicolas MALEIG
- Mme SAYERSE Marie donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Maïtena FERRAN donne pouvoir à M. Jean-Michel IDOPE
- M. Michel ADAM donne pouvoir à Mme Carole LADEUX
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à M. Clément SERVAT
- M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE donne pouvoir à M. Alfredo DOS SANTOS

7 - ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE FACTURATION POUR LES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Il apparaît nécessaire pour la collectivité de doter ses services d'eau potable et d'assainissement collectif d'une nouvelle solution logicielle de facturation afin notamment :

- d'améliorer la qualité du service rendu aux abonnés ;
- de simplifier les processus métiers ;
- de supprimer les double-saisies ;
- d'automatiser les échanges entre les différentes applications ;
- d'améliorer la fiabilité des données ;
- de sécuriser les recettes des régies ;
- de disposer d'un outil évolutif répondant aux évolutions réglementaires.

L'acquisition de ce logiciel bénéficiant à chacun de ces deux services, il est proposé de mutualiser cette acquisition et de répartir le coût global d'acquisition, d'installation, de formation ainsi que les frais d'abonnement, de maintenance ou autres entre ces deux budgets à hauteur de 50 % chacun.

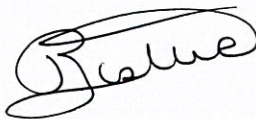
Après avis favorable des Conseils d'exploitation des régies
l'assainissement réunis en date du 14 septembre 2026,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

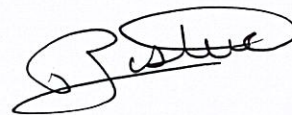
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DECIDE** la mutualisation de l'acquisition d'un logiciel de facturation entre les services annexes de l'eau potable et de l'assainissement collectif et la répartition du coût global d'acquisition, d'installation, de formation ainsi que des frais d'abonnement, de maintenance ou autres entre ces deux budgets à hauteur de 50 % chacun,
- **CHARGE** Madame la Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 25 septembre 2026.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 30/09/2026



La Maire,



Marie-Lyse BISTUÉ

